

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL D'ECOLE**

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**  
**880 ROUTE D'ANTIBES**  
**06410 BIOT**

DATE: **08/06/15**

### **PARTICIPANTS:**

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
  - o Représentants des parents: Me Soli (CP), Me Marqué (CP), Me Arnaldi (CE1), Me Georges (CE1/2), Me Deville (CE2), M. Caron (CM1), M. Mangin (CM1/2), M. Ros (CM2),
  - o Enseignants: M Schmitt (remplaçant CP), Me Marengo (CP), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), , Me Roche (Enseignante Regad),
  - o Mairie de Biot: Mme Debras (mairie de Biot), Me Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), M. Lhôpital (réfèrent du périscolaire Moulin neuf), Mr Pizepan (direct.services techniques)
  - o Yves Ferey, DDEN,
- **Membres suppléants**
  - o Mme François
- **Autres personnes présentes**
  - o Mme Frugier , Mme Bonhomme (bureau A.P.E),

### **ORDRE DU JOUR:**

- Information sur l'organisation de l'école pour 2015-16
- Bilan de la liaison école/périscolaire,
- Interventions techniques nécessaires
- organisation de la kermesse
- Questions diverses.

### **POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:**

- cf compte-rendu ci dessous.

## **0/ Approbation du CR du précédent conseil d'école.**

### ***Compte-rendu des délibérations approuvé.***

#### **1/ Information sur la structure des classes l'an prochain:**

Une dizaine d'élèves supplémentaires, encore une fois cette année, on dépassera les 200 élèves dans la structure l'an prochain.

Ce qui implique l'impossibilité de garder l'organisation actuelle et l'obligation de mettre en place un CP/CE1. Voici l'organisation décidée en conseil des maîtres:

- 1 classe de C.P avec Mme Ménard,
- 1 classe de CP/CE1 avec Mme Marengo
  - 1 classe de CE1 avec Mme Salicis
    - 1 classe de CE1/CE2
  - 1 classe de CE2 avec Mme Arnaud,
  - 1 classe de CM1 avec Mme Bélélis
  - 1 classe de CM1/CM2 avec Mr Chaput,
  - 1 classe de CM2 menée par Mme Léouffre.

Mme Dalban sera présente l'an prochain pour seconder les enseignants à temps partiel ou déchargé. Me Roche sera présente pour prendre en charge les élèves de C.P en difficultés.

L'affectation en double niveau relève d'une analyse particulière de l'équipe basée sur les capacités des élèves presentis (autonomie, attitude volontariste face au travail, personnalité de l'enfant) ce qui interdit tout choix familial de préférence entre deux classes... Si la sélection est correctement réalisée, les élèves de double niveau ne sont pas lésés et ont un niveau d'acquisition comparable à ceux affectés en classe unique. Ils acquièrent également une méthodologie de travail particulière qui leur sera très utile pour la suite de leur scolarité. Le choix se fait donc sur des considérations purement pédagogiques pour permettre à tous les élèves de réussir. Trois classes en double-niveau pour l'an prochain.

Les classes devenant de plus en plus chargées, l'accueil des enfants du voyage restera très ponctuel et limité: il est demandé aux services du GUPII d'orienter ces élèves dans d'autres écoles de Biot le cas échéant. Mme Brosset précise que l'école Boissier d'Antibes peut accueillir ce type d'enfants mais que la proximité de ces terrains privés où s'installent les familles font que les demandes vont naturellement aux écoles de Biot, et à la plus proche de ces terrains: celle du Moulin neuf.

Le projet d'école actuel arrivant à son terme, un bilan sera fait en cours d'année 2015/16. Afin que le nouveau projet d'école soit en adéquation avec les nouveaux programmes qui devraient entrer en vigueur à la rentrée 2016, le projet d'école actuel restera effectif l'an prochain. Nous sommes également en attente de la validation du PEDT municipal et nous ferons en sorte que le projet d'école 2016/19 soit complémentaire à ce PedT. Mme Brosset précise que ce plan éducatif territorial défini par la commune sera validé au conseil municipal du 25 juin 2015.

Elle précise que ce plan est élaboré avec tous les acteurs du monde éducatif du village, espace des Arts et de la Culture y compris.

Pour ce qui est des activités sportives subventionnées par la mairie de Biot, des demandes ont été faites pour que:

- l'activité natation puisse continuer au CP et CE1, et en CM2 à Nautipolis.

- L'activité voile annulée cette année puisse avoir lieu l'an prochain sous réserve de partenariat avec les bases nautiques environnantes. Le Conseiller pédagogique EPS sera sollicité pour aider à trouver des solutions de recours. Les bases nautiques de Villeneuve-Loubet et de Cagnes sur mer vont être approchées à cette fin également.

Toujours concernant le sport, les enseignants et l'équipe d'animation périscolaire souhaitent qu'une dotation budgétaire exceptionnelle soit donnée au groupe scolaire pour l'achat de deux paniers de baskets amovibles. L'équipement actuel déjà abîmé a énormément souffert de l'utilisation excessive qui en est faite quotidiennement avec la mise en place des TAP (matériel non adapté à un usage intensif). La question du type d'équipement à installer se pose, l'équipement amovible risquant de très vite se détériorer, est-il possible de placer des paniers de baskets fixes ? La configuration de la cour nécessite une réflexion poussée à ce sujet.

Les possibilités en espaces sportifs étant très limités au Moulin neuf, Mr Ros évoque la possibilité de la construction d'un espace dédié en lieu et place du petit bois.

De fait, les classes seront amenées à se déplacer sur les terrains proches. Une lettre précisant les besoins pour le stade de la Fontanette a été rédigée pour la mairie. Mme Debras informe qu'un sautoir se trouve encore au bout du terrain et peut éventuellement être rénové. L'idée est que dans les futurs aménagements prévus de l'espace de la Fontanette, une partie soit laissée libre de tout agencement (mais avec gazon) pour la mise en place d'ateliers sportifs divers.

## **2/ Bilan sur le temps périscolaire:**

Du côté de l'école, il a été constaté une nette amélioration de l'ambiance générale et du comportement des élèves durant les TAP par rapport au début d'année (premier trimestre), les rouages semblent maintenant bien huilés. Une très bonne communication a été installée entre le scolaire et le périscolaire pour les nécessaires ajustements de part et d'autres. Néanmoins, pour que le lieu école reste un espace éducatif dédié et ressenti tel quel par les élèves, la veille doit être constante. Mme Brosset se félicite aussi des bonnes relations et de la communication mise en place avec les différents acteurs et explique que, dans cette année de mise en place, l'équipe municipale essaie de faire de son mieux. Mr Ros indique que certains parents se plaignent de ne pas être prévenus à temps des différents changements ou choix réalisés par les enfants. Mr Lhôpital répond qu'un panneau d'information est dédié à cet usage sous le préau.

Revenant sur le comportement de certains élèves de CM et de leurs moqueries sur les réseaux sociaux, il est rappelé qu'une réunion d'information auprès des parents d'élèves sera animée par la gendarmerie de Valbonne à l'espace Operto le mercredi 17 juin 2015 à 18h. Information passée aux parents d'élèves de CM de l'école mais non dans le CM1 de Mme Bélélis ce que Mr Caron déplore. Oubli réparé par les services municipaux qui ont prévu une plus large diffusion de l'information à toutes les familles biotoises.

Mr Caron demande à l'équipe enseignante son bilan de cette première année scolaire avec les nouveaux rythmes. Tous déplorent un mauvais agencement de l'après-midi avec un temps scolaire de 13h45 à 15h30 peu propice aux apprentissages, ce qui s'explique par la chronobiologie de l'enfant. Les pics d'attention reprennent en deuxième partie d'après-midi lorsque les élèves sont en temps périscolaire. Mme Marengo constate que les élèves de CP sont vraiment très peu concentrés l'après-midi. Mr Ferey indique qu'une pause méridienne plus longue aurait été nécessaire. Les temps d'activités périscolaires auraient dû être placés en début d'après-midi pour un temps scolaire en fin de journée plus favorable aux apprentissages. L'organisation actuelle est prévue sur trois ans avec un bilan final. Mr Bridoux indique que l'Inspection d'Antibes/Biot a mis en place un module de formation des enseignants sur les emplois du temps afin de

mieux répartir les séquences d'apprentissage dans la journée de l'élève selon ces pics de concentration. Mme Brosset rappelle aussi la nécessité de proposer aux enfants des temps d'activités libres où ne rien faire (se reposer) peut être une activité en soit...

### **3/ Interventions techniques dans l'école.**

Une liste de demandes d'interventions a été envoyée au préalable aux services techniques. Une des plus urgentes concerne le store à bannes de la classe de Mr Chaput. Mme le Maire explique qu'une nouvelle organisation sur les interventions techniques dans les écoles sera mise en place à compter de la rentrée prochaine. Mr Pizepan, directeur des services techniques, explique que c'est le gardien de l'école qui sera chargé de la maintenance et de l'entretien, de tous les petits travaux nécessaires à l'école. Les services techniques n'interviendront plus que pour des travaux plus conséquents.

Plusieurs questions diverses des parents d'élèves concernent ce point:

- Panneau d'interdiction de fumer devant l'entrée de l'école (au niveau du préau) à placer à la demande de Mr Caron. Acté car peu coûteux.
- Réfection du petit chemin le long de la route qui monte à l'école (là où les voitures se garent sur le trottoir). Il s'agirait de placer un ragréage de copeaux de bois parallèlement au trottoir sur lequel les voitures sont garées.
  - La demande de réparation de l'éclairage du préau situé sur le parking à l'entrée de l'école. Un défaut de circuit électrique jamais élucidé à ce jour.
  - La mise en place de tout-venant sur l'accotement de la chaussée, à gauche après le portail de sortie, différence de niveau de part et d'autre de la bordure entre le trottoir et la chaussée, risque d'enlèvement pour les véhicules qui souhaitent stationner, en contrebas de l'école.
  - La protection des poteaux de la cour. Mr Pizepan va étudier la question de la mise en place d'un revêtement en résine.
  - Les guêpes dans/à l'extérieur de l'école. Demande de fabrication de moustiquaires pour les classes les plus exposées. Nécessité de remplir les poteaux des grillages de la cour d'un enduit en polyéthylène afin d'éviter aux guêpes d'y nicher. (conseils des sapeurs-pompiers)

Mme Debras évoque la mise en place du haut débit à l'école, les câbles ont été changés mais le débit ne suit pas pour le moment. Mr Bridoux évoque l'entretien de l'armoire numérique avec les dysfonctionnements repérés (signal wifi faible, difficultés pour la déplacer). Mme Léouffre rappelle aussi que l'ordinateur dédié au TBI dans sa classe fonctionne très mal et aurait besoin d'être remplacé.

Elle signale aussi que la dotation en produits de soins (pansements, gaze...) se révèle insuffisant pour couvrir toute l'année.

### **4/ Organisation de la kermesse:**

Me Frugier informe que le fonctionnement de la tombola a été revu. L'APE a décidé de se doter de plus de gros lots mais en contrepartie, il n'y aura plus un lot gagnant par carnet. La qualité des lots sera privilégiée à la quantité. Un formulaire sera distribué aux familles pour quantifier la participation de chacun.

Remerciements de fin d'année:

L'équipe remercie la mairie: pour l'occupation du jardin mistral le mardi 02 juin 2015 pour la présentation de la chorale de l'école avec la mise à disposition d'une sono et de deux personnes pour l'animer.

Mr Bridoux tient à remercier particulièrement Mesdames Marenco et Léouffre pour leur implication dans ce projet qu'elles ont une fois de plus mener à bien avec beaucoup de cœur et d'énergie.

Le directeur de l'école remercie pour leur participation aux trois conseils d'école et leur implication cette année, tous les représentants des parents d'élèves.

Fait à Biot , le 07/11/2014

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux